



Mairie de Pierrefonds



Jumelée avec PIERREFONDS (Canada)
ZWINGENBERG (Allemagne)
PEL (Mali)

Informations PLU

Mesdames, Messieurs

Suite à la délibération municipale du 24 janvier 2012, et afin de se mettre en conformité avec les nouvelles directives (Loi Grenelle II, lutte contre la régression des surfaces agricoles, préservation de la biodiversité, etc.), le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) est révisé.

Depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13/12/00 (loi SRU), le P.O.S. est remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), principal document d'urbanisme de planification au niveau communal.

Le P.L.U. se compose de plusieurs éléments :

- un rapport de présentation représenté par un diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- les incidences du projet sur l'environnement et sa justification
- un plan de zonage déterminant les zones à construire (U, AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles (N) en fonction de divers critères (réseaux, zones à dominantes humides, siège d'exploitation agricole, mouvements de terrain, couloir aérien...)
- un règlement, composé de 16 articles (contre 15 au niveau du P.O.S.).

Le P.L.U. sera élaboré sur 21 mois environ et deux réunions publiques seront organisées pour vous présenter le projet en cours d'élaboration.

Afin de faciliter la concertation avec la population, nous vous invitons dès à présent et ce pendant toute la durée d'élaboration du P.L.U., à venir en mairie inscrire vos remarques sur le registre de consultation mis à votre disposition.

Les remarques ainsi inscrites seront étudiées à chaque réunion de travail dédiée au P.L.U.

Très cordialement,



Mme BOURBIER Michèle
Maire de PIERREFONDS